

# SECURISER LA RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

## face aux accidents du travail : le point de vue de l'avocat

### Public

- Chef d'entreprise,
- Chef de service
- Responsables des Ressources Humaines ou Assistant(e)s RH ou comptable.
- Juriste en droit social
- Tout salarié ou indépendant en charge de la gestion des contrats de travail

### Enjeux

- Éviter les erreurs de management
- Éviter le procès devant le Conseil de Prud'hommes et les difficultés financières de l'entreprise

### Prérequis

- Aucun

### Objectifs

- Éviter un procès
- Éviter la souffrance au travail
- Éviter l'augmentation du taux d'accident du travail

### Programme

#### 1/ Introduction

- Les différents types de rupture après les dernières Ordonnances et la Loi Pacte

#### 2/ Comment rompre le contrat de travail en toute sérénité

- Licenciement pour inaptitude – éviter le contentieux
- Le rôle de la CPAM/du médecin traitant / du médecin du travail
- La mise en place du mi-temps thérapeutique
- Responsabilité de l'employeur

#### 3 / La rupture conventionnelle

#### Points forts

- Intervenant disponible pour faire partager son expérience du terrain – la pratique de l'Avocat
- Répondre à vos questions précisément pour solutionner vos problèmes efficacement
- Exercice pratique : comment gérer les courriers avec le médecin du travail

#### individuelle et collective

- Mise en place
- Que se passe t il en cas d'arrêt de travail pour accident du travail ou de maladie professionnelle
- La responsabilité de l'employeur

#### 4 / Comment éviter le contentieux face à un salarié en arrêt ?

- Comment gérer le lien avec la CPAM ?
- Comment gérer les représentants du personnel ?
- Comment gérer les échanges avec la Médecine du travail ?

#### 5 / Actualités

- Point sur les dernières dispositions légales ou réglementaires
- Actualité – derniers arrêts rendus par la Chambre Sociale de la Cour de Cassation en la matière

Durée : 1 jour

700 €<sup>HT</sup>

Formation réalisable en intra-entreprise, proposition personnalisée sur demande.

Contact : [contact@kyoso.fr](mailto:contact@kyoso.fr) / Tel : 02 79 93 00 35